

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE571

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 33

À l'alinéa 19, supprimer la première occurrence des mots:

« de la rémunération ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.